

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE JEAN-NOËL CARPENTIER,
MAIRE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES**

NON A L'EXPLOITATION ANIMALE DANS LES CIRQUES

Le 4 septembre 2019, le cirque Muller s'est installé illégalement sur une parcelle privée (parking de Leader Price) sans autorisation du propriétaire ni de la ville.

Les services municipaux n'ont pas reçu de demande préalable à leur installation temporaire sur un terrain qui n'est pas adapté à ce type d'activités.

De plus, le cirque transporte des animaux sauvages dont au moins un tigre et une lionne. A titre personnel, je suis fermement opposé à la présence d'animaux sauvages dans des cirques itinérants qui ne sauraient offrir à ces animaux un cadre de vie adapté.

Je demande donc que la justice ordonne le départ immédiat du cirque.

CONTACT PRESSE :

Cabinet du Maire
01 30 26 32 08
pauline.parisot@ville-montigny95.fr